

Editorial du 18e compte-rendu de mandat de Jean-Pierre Sueur (mai 2011)

Parmi les premières lois que j'ai votées, les lois de décentralisation ont toujours été pour moi emblématiques.

Leur objet était d'inverser la tendance séculaire qui avait conduit à une centralisation excessive de notre pays.

Je précise que la décentralisation n'a jamais signifié pour moi la négation de l'Etat. Elle a sans doute signifié la fin d'un Etat omnipotent. Mais, en aucun cas, la fin d'un Etat efficace, plus nécessaire que jamais pour assurer des fonctions régaliennes qui lui reviennent en propre, garantir l'existence des services publics sur l'ensemble du territoire – sujet, ô combien, d'actualité – et mettre en œuvre l'indispensable solidarité entre les citoyens mais aussi à l'égard des collectivités locales.

Cela étant écrit - et j'ai tenu à l'écrire ! -, il faut être vigilant par rapport à tout ce qui ressemblerait à une recentralisation rampante.

Car le dynamisme et les initiatives des collectivités locales sont essentiels pour notre économie et nos emplois.

Je n'ai pas voté la récente réforme territoriale. J'en ai dit les raisons dans cette Lettre. Mais c'est une loi de la République. Elle s'applique donc.

En matière d'intercommunalité, la loi fixe des règles nouvelles (chaque commune devra appartenir à une intercommunalité ; les communautés de communes doivent compter au moins 5 000 habitants ; etc.)

Il faut appliquer la loi. Mais rien n'oblige à aller au-delà.

En tout cas, les décisions doivent revenir aux communes.

Ce qui a fait le succès de la loi de 1992 – que j'ai défendue devant le Parlement au nom du gouvernement –, c'est le respect absolu des communes et de leur liberté de choix. Cela s'est révélé efficace, car la « révolution tranquille de l'intercommunalité » s'est effectuée en une dizaine d'années sur la base du volontariat. Souvenons-nous en.

J'ajoute que l'exercice des libertés locales suppose aussi que les collectivités puissent disposer de ressources suffisantes et pérennes. Or, la plus grande incertitude existe sur le niveau des dotations de l'Etat aux collectivités locales ainsi que sur les apports financiers supposés compenser la suppression de la taxe professionnelle.

Sur ces sujets aussi, il faut être – et je serai – vigilant.

Soyez assurés de mes sentiments dévoués.

Jean-Pierre Sueur